



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ

Séance extraordinaire du quatrième mandat, 13 juin 2018 à 19 heures
Renouvellement du mandat du recteur
Salle Yves Fricker, Uni Dufour

Procès-verbal approuvé

Présents

Romain Boillat, président
Kerly Acosta
Yasmine Atlas
Mahdia Benkhoucha
Sophie Brandon
Léo Buehler
Bernard Cerutti
Julien Chanal
Pierre Cosson
Andreas Dettwiler
Éric Eigenmann
Mathilde Fontanet
Nicolas Fornerod
Romain Gauthier
Stéphanie Girardclos
Marine Girardin
Nicolas Gisin
Oliver Hartley
Yvan Jeanneret
Irène Hermann Palmieri
Elisa Liotta
Olivier Maulini
Sébastien Müller
Michele Pellizzari
Didier Picard
Noé Rouget
Daniela Sauge
Nicolas Tamayo Lopez
Leonard Truscello
Gaviota Villamil
Valeria Wagner.

Yves Flueckiger, recteur

Secrétaire

Sophie Desjacques Carnegie.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Excusé-e-s et invité-e-s:

Excusé-e-s:

Anton Alexeev
Michelle Cottier
Mathieu Crettenand
Blaise Dupuis
Ruth Durrer
Eva Fernandez Guzman
Roy Gava
Didier Grandjean
Jérémy Lucchetti
Jean-Daniel Macchi
Anais Maroonian
Mary O'Sullivan
Margaux Saudan
Pascal Sciarini

Invitée :

Mme Barbara Haering, présidente du COSt.

1. OUVERTURE DE SÉANCE

Le président ouvre la séance. Il informe que Mme Barbara Haering, présidente du COSt, rejoindra la séance, son avion ayant un léger retard.

1.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2018

Approuvé.

1.2. Déroulement de l'audition et approbation de l'ordre du jour

Le président explique que la liste de questions suit le Plan Stratégique. Tous les sujets peuvent entrer dans une catégorie ou une autre. Il demande si l'ordre du jour est accepté.

M. Fornerod, au nom des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche (ci-après CCER), estime que s'en tenir au seul Plan Stratégique présente un inconvénient et comporte le risque de ne pas permettre que les questions fondamentales de politique universitaire soient traitées. Il remercie de l'envoi du document du CCER aux membres et demande qu'un point divers soit intégré au point 3 afin d'avoir un espace de discussion supplémentaire.

Le président prend acte de la demande et, sans autre intervention, soumet l'ordre du jour à l'approbation du plénum. L'ordre du jour est approuvé.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le président informe qu'un vote anticipé a été prévu par le bureau. Les instructions y relatives seront transmises par voie électronique afin que les personnes qui ne pourraient pas assister à la séance du 4 juillet puissent voter.

En ce qui concerne le travail sur la gouvernance, à l'instar de ce qui avait été organisé lors de la réflexion sur les émoluments, le bureau assurera les travaux. Chaque corps pourra décider s'il souhaite envoyer un membre supplémentaire ou si son représentant suffit. Il demande si la proposition convient.

M. Müller souhaiterait que chaque corps soit représenté par deux membres.

M. Gisin estime que pour certains corps cela sera peut-être difficile.

Le président soumet au vote la proposition d'avoir deux représentants par corps pour le groupe de travail sur la gouvernance.

La proposition de deux représentants par corps est acceptée à une large majorité des voix.

Le président demande si la proposition d'avoir les membres du bureau plus une personne convient. Sans opposition, la composition est donc acceptée. Les corps transmettront au secrétariat le nom de la personne qui rejoindra le membre du bureau dans le groupe de travail.

Le président passe à l'audition du recteur.

3. AUDITION DU RECTEUR

Le président passe au point A de la fiche de questions. Il demande s'il y a des questions.

Le président s'adressant au recteur : *« dans vos engagements de 2014 vous parliez de la polyvalence entre disciplines, de l'excellence et de la volonté de développer des thèmes transversaux et vous disiez à ce sujet que la collaboration renforcée entre les disciplines devrait être un élément important du profil de notre institution. Ma question est comment assurer un développement à long terme des disciplines tout en favorisant l'émergence de trans-disciplinarité dans les instituts ? »*

Le recteur répond que son engagement en 2015, dans sa déclaration d'intention, était de maintenir et de consolider les centres inter-facultaires. Il s'agit de la meilleure manière de répondre aux questions et aux défis actuels de société. C'est également un besoin pour la formation des étudiants. La société attend de plus en plus un profil en « T » qui comprend, de la profondeur disciplinaire et de la capacité à l'interdisciplinarité. Ce sont les deux motivations essentielles qui font qu'aujourd'hui cette détermination à maintenir et renforcer les centres interdisciplinaires est toujours forte. Il est évident que l'interdisciplinarité doit se fonder sur l'excellence des disciplines. C'est seulement ainsi que les centres inter-facultaires répondront, de manière adéquate aux défis de la société. Le choix de la nomination des professeurs au sein des facultés garantit cette excellence disciplinaire. Un certain nombre de dossiers restent à traiter : le doctorat inter-disciplinaire, le processus budgétaire, qui pourrait être modifié afin de permettre aux centres d'adresser des demandes directement au rectorat. La volonté est de maintenir ces centres inter-facultaires.

Mme Girardclos souhaite rebondir sur le terme de l'excellence. Le recteur le mentionne souvent et l'Assemblée se rallie à ce mot. Elle constate que le terme est rarement défini. Elle souhaite que le recteur explique ce que cela signifie pour lui.

Le recteur indique que l'excellence ne se définit pas seulement au niveau de la recherche, même si des indicateurs permettent de la mesurer. L'excellence se décrète aussi au niveau de l'enseignement. C'est pourquoi la recherche et l'enseignement sont liés. L'excellence se décrète également dans la capacité à innover dans les modes d'enseignement adaptés et, elle doit aussi se décliner dans les conditions de travail offertes aux collaborateurs, les infrastructures de pointe. Il conditionne la liberté académique à l'excellence ; c'est grâce à son excellence que l'UNIGE trouve des financements et peut conserver sa liberté académique.

Le président passe à la « Genève internationale » et demande au recteur quel contenu contient cette expression souvent utilisée. Quel bilan tire-t-il des collaborations notamment de celles avec IHEID et comment vont-elles évoluer durant son prochain mandat.

Le recteur mentionne que la dimension de la « Genève internationale » n'est pas seulement celles des organisations internationales, des ONG, etc. Elle comprend toutes les personnes qui viennent de l'extérieur et travaillent dans ces organismes ou dans le privé. Il souhaite donc une acception plus large. La position de Genève est particulière et offre des opportunités que le rectorat a saisies ces dernières années. Il cite le master en développement durable avec l'université de Tsingua. Plus récemment, le centre SPI, avec

la plate-forme gérée par l'UNIGE, en partenariat avec IHEID, l'EPFL et UNIZH ainsi que la LERU.

Le président demande ce que le recteur pense de la « saine complémentarité » qui existe entre l'UNIGE et IHEID.

Le recteur estime que les institutions sont complémentaires mais doivent collaborer pour la défense de la place internationale de Genève. IHEID apporte ses spécificités, la diplomatie notamment et l'UNIGE ses expertises et il cite le domaine de l'eau. Cette composante d'expertise scientifique alliée au cursus diplomatique montre que les complémentarités doivent se créer. Cette démonstration est importante vis-à-vis du pouvoir politique afin de témoigner du bon usage des deniers publics. Il est donc nécessaire de se coordonner. Les deux institutions sont très différentes mais cette différence doit être un atout pour placer Genève sur la scène suisse et internationale.

Le président passe ensuite à la coopération avec les partenaires suisses. Il demande comment se place l'UNIGE entre ses partenaires, notamment les HES, le triangle azur et les autres universités, ainsi que par rapport au G3.

Le recteur relève que de nombreux exemples de collaboration existent entre les différentes universités ; il cite celui de l'École de pharmacie avec Lausanne, qui est un succès et relève qu'il y en a bien d'autres encore. En ce qui concerne l'École de pharmacie, il travaille sur le projet d'une École de pharmacie de suisse-occidentale avec Neuchâtel, Fribourg et le Valais afin de palier à la diminution de la dotation budgétaire assurée par l'UNIL. Le projet a été présenté au SEFRI qui a relevé le dynamisme de l'Arc lémanique. Les collaborations sont une force pour permettre de maintenir la qualité et l'excellence. Dans la recherche, les collaborations sont également nécessaires et il cite le *Campus Biotech* développé avec l'EPFL. Enfin, il mentionne les infrastructures de recherche qui nécessitent des financements considérables qui ne pourraient être acquis sans la participation de partenaires. Il souhaite donc poursuivre ces collaborations. Les collaborations avec la HES-SO sont intenses, par exemple *l'Institut de recherche en économie et gestion* et le *laboratoire de technologie avancée*. Au niveau international, les partenariats stratégiques sont choisis de manière à assurer une présence de l'UNIGE sur l'ensemble de la planète. Cela signifie de sélectionner, sur chaque continent, des institutions avec lesquelles conduire des partenariats. Le rectorat recherche des universités polyvalentes comme celle de Genève et, lors des différents entretiens avec les différents corps, certains ont suggéré d'intégrer d'autres critères, notamment celui des universités publiques.

Le président passe à la question relative à *la promotion et compétitivité*. Sans question, il passe à la problématique de la *gouvernance et du rectorat*.

Mme Wagner se réfère au rapport de la *Commission d'enquête sur le harcèlement au rectorat* et d'une remarque sur la double conjonction de forte hiérarchie et de compétition. Elle souhaite savoir si le recteur a des pistes pour résoudre ces tensions.

Le recteur souhaite aborder ce point sous l'angle des doctorants. Il entend améliorer les conditions de travail des doctorants afin de réduire les tensions entre, la compétitivité nécessaire à ce type de travail et, le rapport au directeur de thèse. Il souhaiterait qu'à côté du directeur de thèse il y ait une personne tierce qui puisse accompagner le travail afin de résoudre les éventuels problèmes. D'autres universités y réfléchissent également et celle de Berne va mettre en place ce type de système. Cela fait partie de la « tolérance zéro ». Le rectorat a également réfléchi à un « Graduate Campus » pour accompagner les doctorants.

Mme Wagner demande si le recteur ne pense pas que le problème est lié à la compétitivité qui affecte l'ensemble des postes précaires, y compris les postes fixes très partialisés où la compétition existe entre les départements pour avoir un pourcentage supérieur. Il existe un marché académique surqualifié qui se dispute pour très peu de postes.

Le recteur se réfère à sa lettre d'intention dans laquelle il évoquait plusieurs pistes. Il y a seulement 10% des doctorants qui peuvent accéder à des postes d'enseignement. Ce taux

est faible. Toutefois, augmenter les postes d'enseignants demande un effort budgétaire qui n'est pas possible dans le contexte actuel. Il y a aussi la possibilité de limiter le nombre de doctorants. Il mentionne encore la relève interne à privilégier afin de résoudre ce problème.

Mme Girardclos relève que dans les dernières années, les étudiants brillants ayant compris les enjeux, ne restent pas à l'université. Ils ont compris qu'il s'agit d'un jeu de dupes et qu'il faut travailler extrêmement dur pour une chance minime d'arriver à mener, in fine, une carrière académique. Elle estime que promouvoir l'université n'est pas seulement à l'extérieur mais également à l'interne avec les personnes qui y sont formées. Elle demande si le recteur a des idées pour inverser la tendance.

Le recteur relève qu'au moins 80% des « post-docs » viennent de l'extérieur et que les « post-docs » de l'UNIGE vont à l'extérieur. Ensuite, effectivement, les gens reviennent. Le corps professoral est composé de seulement 40% de professeurs venant de l'étranger. La faculté des sciences a adopté une charte des doctorants et ce qui a frappé le recteur est l'accent mis sur la carrière académique. Il estime qu'il n'y a pas qu'une seule voie possible après un doctorat. Il aimerait que les formations universitaires soient valorisées dans tout le spectre des possibilités. Elles ouvrent des perspectives larges dans maints domaines et pas seulement à celui d'une carrière académique universitaire. L'ensemble de la société a besoin de talents et le discours doit aller dans ce sens. Il s'agit également d'une demande des étudiants sur les compétences transverses qui permettent de s'intégrer dans le monde professionnel.

Mme Atlas a l'impression que la compétitivité porte essentiellement sur la recherche et le monde du travail a par conséquent une image du doctorant comme « spécialiste ». Comment promouvoir le doctorat hors de l'université et casser cette image ? Elle relève les ateliers et les journées de promotion mises en place avec les interlocuteurs du monde du travail auxquels elle a participé. Elle a été frappée de la manière dont est perçu le doctorat. Les compétences autres que scientifiques ne sont pas connues.

Le recteur estime que, du point de vue de l'étudiant, la réputation d'excellence de l'UNIGE est un bénéfice externe important. Il participe au succès des étudiants dans leur carrière dans quelque domaine que ce soit. Bien entendu, il est nécessaire de déployer des efforts vers la cité afin de faire connaître le contenu des enseignements et des recherches pour promouvoir les compétences et qualités de nos étudiants. C'est pourquoi les relations avec la cité sont un enjeu de taille. Il relève que la Suisse est un pays où l'apprentissage est valorisé et il se réfère aux campagnes publicitaires récentes pour remarquer que l'université n'a jamais mené de telles campagnes. Il faut rappeler l'intérêt des études universitaires, les valoriser ; il conscient qu'il reste du travail à accomplir.

M. Truscello se demande ce que signifie « étudiant brillant ». Est-ce une personne qui passe bien ses examens ? Il signale que les méthodes d'évaluation ne sont pas brillantes. Il connaît de nombreux étudiants qui, après leur master, ont juste envie de sortir de l'université.

Le recteur n'estime pas que brillant est d'avoir des 6 aux examens surtout si les examens sont tous fondés sur le même type d'approche cognitive et d'apprentissage. Il faut diversifier les formes d'évaluations des étudiants et ouvrir des espaces d'expression de créativité. Le master en développement durable permet ce type de comportement. L'intelligence collective devrait faire partie d'une formation. Il est convaincu qu'il faut diversifier les formes d'enseignement, d'évaluation afin d'identifier les personnes qui ont la capacité de mener des carrières académiques.

M. Maulini se réfère au journal de l'université et à l'article « *examens et produits dopants ce que disent les chiffres* ». Il apparaît que la pression compétitive se durcit. Juste à côté de cet article, un détail des mesures prises par l'université pour aider les étudiants soumis à cette pression. Le titre de l'article est « *mettre toutes les chances de son côté* ». On y lit qu'il s'agit de maîtriser son stress et le transformer en force de réussite. Il cite : « *Si, malgré cette préparation, le stress devient trop important et handicape l'étudiant, il peut suivre les*

formations proposées par le Pôle Santé Social (PSS) afin de mieux maîtriser son stress et le transformer en force de réussite, que ce soit grâce à la sophrologie, au mindfulness-yoga ou à des méthodes de gestion du stress ou encore d'affirmation de soi. ». Si la solution, par rapport à la montée de la compétition, c'est l'affirmation de soi, alors il y a un problème. Peut-être celui de la fuite en avant, du traitement de la course à l'excellence par un surcroît d'excellence. On peut avoir l'impression que, dans des institutions comme la nôtre, le discours est devenu obligé. Si nous souffrons de la compétition, il faut devenir encore meilleur pour souffrir individuellement un peu moins et collectivement un peu plus que l'affirmation du chacun pour soi. On fait monter la pression sur une faculté au nom de la pression que d'autres subissent. Par exemple, les doctorants sont sous pression alors on demande aux professeurs de se former à la direction d'équipe de recherche pour qu'éventuellement les individus souffrent moins. Il y a une sorte d'emballage qui génère de la souffrance. Ce débat est difficile à mener car on peut penser qu'il est une demande pour changer le monde afin que nous allions tous mieux. Toutefois, il souhaite poser une question, un peu provocatrice si nous voulons que l'UNIGE soit non seulement excellente mais éventuellement précurseur : « Ne rêvez-vous pas Monsieur le recteur, avec certains de vos collègues suisses ou étrangers, de créer la ligue mondiale des universités solidaires où l'objectif ne serait pas d'être les meilleurs mais les plus solidaires ? Nous ne démarrons plus aucun rapport de gestion sans citer les classements que, par ailleurs, nous incriminons. Nous sommes tous dans une contradiction mortifère où chacun doit s'affirmer soi-même pour survivre dans une compétition de plus en plus dure qui fait perdre son sens à la recherche, si on raisonne à long terme. Est-ce de la rêverie ou de temps en temps, Monsieur le recteur, vous rêvez aussi.

Applaudissements nourris de l'Assemblée.

Le recteur indique qu'il s'agit d'un problème de société. L'université doit-elle suivre le mouvement ? Les universités sont des lieux de réflexion mieux placés que d'autres pour mener des résistances. Nous avons des compétences pour résoudre ces problèmes et apporter des réponses et des modèles différents. Le rapport de gestion est destiné également aux bailleurs de fonds et les premières lignes comptent. Il s'agit de communication ; montrer notre excellence est important. L'unité de mesure est le ranking et le politique est rassuré des bons résultats. L'argument est repris dans le discours politique qui a besoin de données brutes, synthétiques. Il faut concilier les différentes tensions et il est tout à fait prêt à mettre en place des groupes de réflexion pour comprendre ce qui pourrait être amélioré pour que les étudiants soient moins stressés. Il se dit également préoccupé par ces aspects.

Mme Girardclos souscrit au discours de M. Maulini. Dans la compétitivité, il existe bien le problème de la fuite en avant. Les critères de choix des professeurs valorisent des profils de personnes qui ont survécu dans le système ultra-compétitif et qui ont une forte affirmation du soi. Dans la réflexion collective, on ne peut plus penser uniquement à une addition d'individus. Une institution doit également favoriser le bien-être ensemble, le *nous* plutôt que le *je*. Et l'addition d'individus très affirmés et individualistes est néfaste au « vivre ensemble » et à long terme à la survie de l'institution. Les effets négatifs d'un tel système se font sentir à tous les niveaux et un politicien peut comprendre cette problématique. On peut choisir son excellence et réaffirmer la nécessité d'une collectivité qui fonctionne de manière saine, en partage et en valorisant ce qui est fait pour le collectif. La course à l'excellence devient toxique si on ne prend pas en compte ces aspects.

Le recteur apprécie le propos qui mentionne le *nous*, le collectif et reconnaît que les membres de l'Assemblée sont ici parce qu'ils ont le sens du collectif. Il en est de même du rectorat. Au niveau des nominations des personnes qui rejoignent l'université, il faut évaluer le dossier sur toutes les dimensions, la recherche étant la plus simple à évaluer.

Mais l'enseignement et la capacité du « vivre ensemble » sont bien entendu des composantes importantes. La notion du *nous* doit être évaluée et ce critère doit être pris en considération au moment du renouvellement des postes. La dimension est inscrite dans le règlement du personnel et devrait être valorisée. L'intelligence collective est souvent la plus productive. Il ajoute qu'il ne faut pas penser qu'un bon chercheur ne peut pas bien enseigner et participer au collectif.

M. Chanal revient d'un congrès à Lausanne sur le thème « améliorer la performance, développer la personne ». Une thématique est absente, celle de la santé et du bien-être. La FAPSE a des connaissances sur la santé de la personne au travail, du développement personnel. Une université en santé serait une thématique car une université est plus performante quand les personnes ressentent un bien-être. Les messages au niveau de la santé au sein de l'université ne sont pas très développés alors que des coûts pourraient être minimisés si les gens se sentent à l'aise ; c'est tout à fait quantifiable. Il demande au recteur s'il est prêt à s'engager sur ce thème « une université en santé ».

Le recteur est tout à fait d'accord mais ne comprend pas les oppositions ; une université performante peut être en « santé ». Il ne souhaite pas de choix entre solidarité et excellence. Les deux sont possibles. De nombreux projets au sein de l'UNIGE sont marqués du sceau de la solidarité. L'excellence ne se décrète pas seulement sur une dimension mais sur toutes les dimensions. Oui sur la santé au travail, oui sur la santé des étudiants. Il existe d'ailleurs un institut de santé publique très actif.

Mme Atlas demande quelles pistes concrètes propose la recteur pour concilier ces deux exigences de performance, excellence et solidarité, collectivité. La promotion de la relève interne évoquée entre en tension avec les deux concepts.

Le recteur répond que cela se concrétise au niveau des recrutements, des renouvellements et de la capacité du rectorat à supporter des projets à dimension collective. Le développement des centres inter-facultaires est une réponse concrète de mise en commun et de collectif. La notion de mobilité, d'international est importante, non pas pour une compétition féroce entre étudiants, mais dans une expérience de formation.

M. Maulini doute que la solidarité et l'excellence soient aussi compatibles que semble le penser le recteur. Ce qui est compatible, c'est l'excellence et la philanthropie. Genève est une ville qui, dans ce domaine, a des ressources. Viser l'excellence ou viser la solidarité ne sont pas facilement compatibles. Viser l'égalité empêche l'excellence. Nous parlons ce soir d'enjeux collectifs et il peut y avoir des visions alternatives. La Charte éthique dans son article 1 parle de « *recherche de la vérité* ». Il lui semble que parfois l'UNIGE communique seulement un bout de vérité et que cela irrite une partie de la communauté universitaire. Il se réfère aux classements utiles pour les députés... On pourrait imaginer une fois montrer une autre partie de la réalité, une vision alternative pour « rechercher la vérité » sans escamoter une partie de la vérité. Comme institution, on peut se poser la question de quelle image nous souhaitons montrer à l'extérieur.

Le président passe aux questions relatives à la gouvernance et au rectorat.

M. Picard mentionne que le recteur a passé 8 ans comme vice-recteur et 4 ans comme recteur. Un renouvellement de mandat impliquera 16 ans au rectorat. Il se pose deux questions, celle de l'usure du pouvoir et celle de la continuité. Il relève que le recteur est bien placé pour connaître les vertus de la continuité ayant été vice-recteur du précédent recteur. Comment envisage-t-il sa continuité ?

Le recteur espère qu'il ne donne pas une image de recteur usé. Il souhaite poursuivre et mener des projets. La continuité est importante, il a beaucoup appris comme vice-recteur même si les deux fonctions sont bien différentes. Il n'aurait jamais imaginé, il y a 15 ans, être à cette place mais la crise de 2006 a été un déclencheur pour s'engager. La question de la succession doit se poser et il espère que dans la prochaine équipe une personne pourra poursuivre sur un mandat rectoral. Les institutions qui ont connu une forme de continuité se sont profilées de manière plus forte.

M. Tamayo ne veut pas être offensant mais aborde la manière dont le recteur envisage sa fonction. La proximité avec la cité, le double discours pour les politiques, etc. Il estime que de nombreux problèmes découlent de ce rôle politique que joue l'université, notamment celui de l'instabilité du discours et du risque du non-respect des engagements. Le rectorat n'a pas d'organe de contrôle indépendant. L'Assemblée a une fonction uniquement consultative, le recteur peut suivre ou non les motions votées. Il rappelle l'occupation des bureaux du rectorat nécessaire suite au non-respect de la motion votée par l'Assemblée sur les émoluments. Il souhaite donc savoir si le recteur serait prêt à peser pour obtenir une modification de la LU afin de donner une force contraignante aux décisions de l'Assemblée.

Le recteur estime qu'il y a une confusion entre la politique et les politiciens. Il n'est pas politicien, n'appartient à aucun parti politique. Sa fonction l'oblige à faire de la politique et cela est bien différent. Les discours auprès des différentes commissions permettent de défendre l'université. Cette fonction est absolument indispensable. Dans le débat sur l'IUFE, par exemple, s'il ne faisait pas de politique, il n'assumerait pas sa fonction de recteur. Cela nécessite de téléphoner à des députés pour passer des arguments et expliquer qu'une formation en 4 ans pour le primaire est nécessaire. Il doit être présent devant le Conseil d'État pour que la COB4 puisse obtenir les ressources nécessaires. Le recteur, très fermement, indique que son discours n'est pas à géométrie variable. Le discours est stable et c'est pourquoi il est crédible, que la crédibilité de l'université est élevée justement parce que les arguments sont vrais. En ce qui concerne les organes de contrôle, ils existent. L'autonomie de l'université est à ce prix. Il y a le Comité d'audit, le Conseil d'orientation stratégique et le Comité d'éthique et de déontologie qui répondent au Conseil d'État. Si des aménagements du Statut sont nécessaires pour donner des prérogatives à l'Assemblée, il accepte d'en parler. La fonction de l'Assemblée est consultative et elle est une force de proposition. Le rectorat prend ses demandes en considération.

M. Tamayo relève que le problème des étudiants est qu'ils restent un court laps de temps, les études ayant une fin. Les problématiques, elles, restent pertinentes et ne trouvent parfois pas de réponse. Il réitère la question de savoir si le recteur est prêt à demander une modification de la LU pour donner à l'Assemblée plus de pouvoir et un effet contraignant à ses décisions ou demandes.

Le recteur ne peut s'engager sur ce point. Il s'agit de travail parlementaire et il n'a pas seul, la possibilité de modifier la LU. Il faut discuter de ce qui devrait être modifié.

Le président lui demande s'il serait donc prêt à soutenir un renforcement des pouvoirs de l'Assemblée devant le Grand-Conseil.

Le recteur répond que la LU dépend d'un travail parlementaire et qu'il faut respecter la cohérence de la loi. Il ne peut s'engager sans savoir concrètement de quoi il retourne. Il a déjà identifié un certain nombre de points qui mériteraient d'être modifiés. Il relève que la compétence principale de l'Assemblée est de proposer le recteur à la nomination du Conseil d'État. C'est une compétence réduite, mais il existe différents organes prévus par la loi qui ont d'autres compétences et qu'il ne s'agit pas de modifier la gouvernance voulue par le législateur.

Le président demande si, dans le cas où l'Assemblée initiait un projet dans le sens de la modification de la LU, le recteur serait prêt à le soutenir.

Le recteur répond que cela dépendra des modifications proposées. Il réitère le souci de cohérence des organes de gouvernance de la loi.

Mme Girardclos revient sur la défense des universités vis-à-vis des éditeurs qui consiste à ne pas payer deux fois, lors de la publication et lors de l'abonnement aux revues. Pour elle, ce cas est emblématique d'un mouvement où une université a osé dire non et sortir du jeu. Un effet collectif a joué et créé une dynamique. Elle souhaiterait que cela soit possible dans d'autres domaines notamment celui des ranking. Personne ne sait très bien à qui cela est utile. La recherche de la vérité, l'excellence de la pensée devraient permettre

de poser ces questions et chercher du sens lorsqu'on adhère à ces mécanismes. Ce système est destructif et toxique ; il serait bon de s'orienter vers d'autres critères comme d'autres universités commencent à le faire. L'UNIGE pourrait réaffirmer quelles sont ses valeurs et sortir de cette course destructrice. L'excellence n'est pas dans les classements internationaux et les ranking.

Le recteur partage l'avis qu'il s'agit de mouvement collectif contre les éditeurs. Avant, chaque pays négociait de son côté et chaque université devait signer une clause de confidentialité à l'issue des négociations. Le coût pour l'UNIGE est de 6,8 millions, c'est énorme d'autant plus que la progression est de l'ordre de 4 à 5 % par année. Il faut toutefois être attentif lors des négociations à ne pas faire porter le coût à la relève. Les chercheurs doivent pouvoir continuer à publier dans les revues scientifiques. Il faut bien peser les intérêts. Bien entendu l'élément de solidarité est important et si toute l'Europe est sur la même longueur d'onde, il y aura une réponse possible face au monopole des éditeurs. Un nouveau paradigme peut être créé ensemble. Il peut aussi y avoir des mesures d'accompagnement pour aider la publication dans des revues Open Access.

Le président souhaite aborder la question de l'équipe rectorale. Quelles compétences prioritaires seraient recherchées pour composer cette équipe et quelle serait l'importance de l'égalité en son sein.

Le recteur annonce que deux personnes quittent le rectorat, Denis Hochstrasser et Jacques De Werra. Brigitte Gaillot a rejoint le rectorat. Le recteur souligne qu'il l'a notamment choisie pour ses réflexions et propositions intéressantes sur les dispositifs à mettre en place pour les doctorants. D'autres personnes rejoindront l'équipe. Il ne souhaite pas donner de nom mais des profils. La démarche choisie n'est pas celle d'aller chercher des personnes qu'il aurait identifiées mais plutôt demander aux doyens de communiquer le nom de personnes, dans leur faculté, qui pourraient assumer cette fonction. Il souhaiterait, c'est encore en réflexion, associer un membre du personnel administratif et technique. Au niveau du genre, il aimerait avoir une équipe plus paritaire. Il relève toutefois que de nombreuses professeures sont en début de carrière et que cela représente un grand sacrifice.

M. Müller souhaite connaître l'avis du recteur au sujet de la demande de l'association du PAT de rendre obligatoire, à toute personne qui a une responsabilité hiérarchique, de suivre des cours sur le droit du travail.

Le recteur souhaite que ces discussions aient lieu lors des réflexions sur la gouvernance. Il aimerait que les membres du rectorat puissent se consacrer à des fonctions stratégiques. La structure actuelle du rectorat, en dicastères, a amené des vice-recteurs à assumer des fonctions managériales au sein de divisions et cela n'est pas leur rôle. Les missions centrales doivent rester celles du rectorat. Le recteur souhaite sortir du fonctionnement en silo.

Mme Sauge relève qu'un travail sur la gouvernance a été initié en même temps que le choix d'une équipe. Sera-t-il possible d'ajouter une personne dans le cas où les réflexions conduiraient à ce constat ?

Le recteur souhaite mener le travail sur la gouvernance rapidement car il va déterminer le type de profil à recruter. Un calendrier des travaux, avec comme une échéance fin décembre, permettrait de ne pas rechercher des personnes qui ne correspondraient plus au profil identifié par les réflexions sur la gouvernance.

Le président demande au recteur d'écourter si possible ses réponses afin de pouvoir traiter de tous les objets. Il ouvre la discussion sur la qualité de l'enseignement.

M. Gauthier souhaite rappeler que la qualité de l'enseignement est primordiale et ne doit pas venir après la course à l'excellence. Comment le recteur voit-il cette tension entre enseignement et recherche et quels sont ses engagements pour les années à venir en matière de qualité de l'enseignement.

Le recteur n'oppose pas enseignement et recherche. L'évaluation est importante et il souhaite que lors des auditions, les compétences pédagogiques de transmission du savoir

soient examinées. La qualité de l'enseignement doit être évaluée bien entendu. Toutefois, il faut un suivi et un retour sur ces évaluations. Cet aspect doit être amélioré. Il souhaite un meilleur traitement des évaluations afin d'une part, que les étudiants aient un retour et, d'autre part, que des mesures soient prises en cas de problèmes, manquements tant en matière pédagogique qu'en adéquation des programmes. Il y a des améliorations qui doivent se faire dans le travail de coordination. Il mentionne les innovations pédagogiques comme outil de qualité des études.

Le président mentionne la mise en place d'un fonds pérenne d'innovation proposé par le recteur dans son programme de 2015. Il souhaite savoir où en est ce fonds. De plus, il relève le problème de l'accessibilité des données ; le recteur est-il favorable à rendre consultables les évaluations ?

Le recteur informe que le fonds a été créé mais pas sur des fonds pérennes à cause des coupures budgétaires de la COB. La réserve stratégique et le fonds d'innovation et de développement ont permis de financer des programmes dans le domaine des MOOC'S ainsi que d'autres innovations pédagogiques comme la Law Clinic.

Mme Girardclos salue l'initiative de la Law Clinic mais relève qu'elle est partie d'une initiative personnelle et solidaire. Faut-il compter seulement sur la capacité individuelle de personnes exceptionnelles pour l'innovation pédagogique ? Elle estime qu'il faudrait des mesures incitatives dans le domaine de l'enseignement comme cela existe dans celui de la recherche. Elle demande au recteur quelles sont ces mesures incitatives.

Le recteur n'aime pas l'idée de mesures incitatives (carottes) et estime que les gens formidables qui composent l'institution sont capables d'avoir des initiatives. Le rectorat est là pour aider et financer les projets qui viennent de la base. Le rectorat lance des projets stratégiques, comme cela a été le cas pour l'appel à projets des MOOC'S. La décision est venue du rectorat et aujourd'hui ce sont les facultés qui demandent de financer des projets.

Mme Villamil explique que, lorsqu'elle a débuté ses études, elle a examiné les CV de tous ses professeurs. Elle n'a jamais vu mentionné l'aspect pédagogique dans ces dossiers. Elle remarque que les enseignants du primaire et du secondaire sont formés à l'enseignement et que cela n'est pas le cas des professeurs universitaires. En FAPSE, il lui est arrivé de constater que certains assistants sont chargés de cours sans avoir jamais enseigné ni appris à le faire. Elle estime qu'il s'agit de maltraitance pour les étudiants et les enseignants. Elle demande au recteur ce qu'il en pense et quelles mesures pourraient être mises en place pour solutionner le problème.

Le recteur informe que les cours de formation pour professeurs existent mais qu'ils ne sont pas obligatoires et que ce sont souvent les meilleurs enseignants qui les suivent. Il y a effectivement un problème. L'évaluation des enseignants est transmise au doyen qui devrait agir afin de corriger les cas qui posent problème. Les commentaires des étudiants sont importants et doivent être considérés. Au niveau du rectorat, lors des procédures de renouvellement de poste, les évaluations sont étudiées et surtout les commentaires des étudiants. L'usage des évaluations doit être amélioré.

Le président voyant la salle se vider progressivement, propose de regrouper tous les points relatifs à l'enseignement et de reporter le reste de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

M. Maulini propose de demander qui pourra être présent le 20 juin.

Le président pose la question et il apparaît que de nombreuses personnes ne pourront pas venir. Il propose donc de regrouper les points et de poursuivre la séance en consacrant 30 minutes sur les questions de l'enseignement, la recherche et 30 minutes sur les questions du personnel.

Mme Saugé demande au recteur si à l'issue de la séance, il compte envoyer un document à l'Assemblée avec les engagements pris où s'il est nécessaire de poser des questions ciblées.

Le recteur se déclare prêt à envoyer un document dans la mesure où il connaît les points sur lesquels il est souhaité qu'il s'engage. Il suggère de répondre, chaque année, lors d'une séance, aux questions relatives à ses engagements et à l'avancement des dossiers.

Mme Girardin propose que le recteur énumère un certain nombre d'objectifs suite aux discussions de la semaine dernière ce qui permettrait de rebondir en cas de questions.

Le président demande aux membres s'ils sont d'accord avec la méthode. Sans opposition, il passe la parole au recteur.

Le recteur mentionne la numérique et la consultation de tous les corps afin de mettre en place un certain nombre de développements, notamment au niveau de l'enseignement. Il s'engage à mettre en place un cours transversal qui sera offert à l'ensemble des étudiants dans le domaine de la formation digitale.

Pour les évaluations, le recteur s'engage à ce que les étudiants reçoivent pour chaque cours suivi, un retour sur les évaluations, soit dans le cadre du cours lui-même soit par un accès aux informations.

En ce qui concerne la qualité de l'enseignement, des fonds seront attribués à l'innovation pédagogique, engagement déjà réalisé aujourd'hui, mais il s'agit de rendre ces fonds pérennes.

Il mentionne ensuite l'expérience étudiante, discutée abondamment. Il s'engage sur deux projets, le bâtiment « Ansermet » et la maison de la vie étudiante qui regrouperaient l'ensemble des activités extra-académiques de l'UNIGE et des dispositifs administratifs pour les étudiants. Ces engagements sont pris dans les limites du concours qui a été ouvert sur le bâtiment. Sur la « Comédie », il s'agira de développer un projet concret de la gestion du lieu et du budget nécessaire à la rénovation du bâtiment.

Le programme « Erasmus plus » est un programme important et le recteur s'engagera au niveau fédéral afin que l'UNIGE et les universités suisses soient intégrées au projet afin, notamment, de participer au réseau européen des universités.

En ce qui concerne la mobilité suisse, un partenariat a été développé avec l'UNIZH pour assurer la mobilité à l'intérieur de la Suisse.

Il mentionne encore l'anonymisation des examens qui sera réalisée après consultation des facultés.

En ce qui concerne les associations étudiantes, la prolifération d'associations démontre le dynamisme de la vie estudiantine à Genève mais pose également la question, pour la CGTF, de viabilité financière. Il faudra donc rediscuter des taxes fixes attribuées à la Commission de gestion si cela devait être le cas.

La question de la tarification des espaces de cafétérias posée par l'Assemblée est intéressante ; il s'agira d'établir les répercussions d'un autre modèle sur les repas des étudiants.

En ce qui concerne les étudiants avec des besoins spécifiques, le recteur s'engage à développer une politique active dans le domaine du handicap mais également de la précarité sociale. Il souhaite également un effort sur les bourses. Il s'est engagé en 2015 à ce que les taxes étudiantes ne soient pas augmentées. Il confirme cet engagement malgré les choix différents faits dans d'autres cantons.

Dans le domaine de la formation continue, l'accessibilité a été évoquée. Il rappelle qu'il existe une loi qui demande que les programmes de formation continue soient autofinancés. Il existe toutefois des possibilités d'obtenir des fonds tiers pour couvrir les frais. Des bourses peuvent être attribuées par ce biais.

Mme Villamil évoque la reconnaissance des associations étudiantes et du travail effectué. Du temps est consacré et cela représente un sacrifice. Le rectorat pourrait réfléchir à cette question afin qu'une reconnaissance de l'engagement soit formalisée.

Le recteur relève l'importance de l'engagement qui peut être valorisé de différentes manières : les crédits ECTS ou un complément au diplôme utilisé dans d'autres universités. D'autres pistes existent comme les ambassadeurs du développement durable.

M. Rouget revient sur la question des évaluations des enseignements. Il ne s'agit pas seulement de retour de l'information mais également du mode d'évaluation et des questions posées, notamment celles relative à la pédagogie de l'enseignement. Il souligne que dans les commissions de nomination, la notion de pédagogie n'est pas assez prise en compte, voire ignorée, au profit de la recherche et des publications. Il relève encore le besoin d'avoir des espaces afin de créer des liens et de l'émulation entre les différents corps. Le projet de la « Comédie » va en ce sens.

Le recteur mentionne que, dans les commissions de nomination, des délégués à l'égalité sont présents. Faut-il avoir des délégués à la pédagogie universitaire ou avoir dans chaque faculté des personnes référentes dans cette dimension et chargée d'attester de cette dimension ? Des solutions existent et il faut trouver la meilleure façon de répondre à la problématique. Ce sont des engagements qui demandent une réflexion afin d'être efficaces, en ligne avec l'objectif et ne pas rendre le processus de nomination trop long. Quant aux espaces de partage, il estime qu'il faut des thématiques qui permettent de regrouper les corps ; le développement durable en est une, mais bien entendu des espaces de rencontre sont également importants.

Mme Wagner propose des délais supplémentaires dans les études, exempts de taxes, pour la participation à la vie de l'UNIGE.

Le recteur relève que cela peut être une possibilité, le semestre d'études supplémentaire, mais il préfère ne pas s'engager à ce stade et y réfléchir. Il ne serait pas responsable d'accéder à toutes les demandes pour ensuite devoir faire machine arrière car il y a des priorisations à établir dans un contexte de ressources limitées.

M. Tamayo se demande comment établir un suivi et une prise en charge des problèmes alors que les personnes, notamment les étudiants, siègent pour un temps réduit.

Le recteur estime qu'il doit y avoir une transmission et une continuité des dossiers. Des relais doivent s'établir, cela va dans le sens de l'esprit collectif.

M. Tamayo estime que compter sur une transmission est une fausse bonne solution car une association connaît toujours des hauts et des bas et, dans ces périodes de vacance, la transmission se perd.

Le recteur est d'accord qu'il est dommageable de changer de stratégie en cours de route. L'Assemblée doit s'organiser pour cette continuité.

M. Müller parle de l'accueil des collaborateurs et de la nécessité de ne pas séparer les corps.

Le recteur estime qu'il faut en effet que dans l'accueil des nouveaux collaborateurs toutes les questions puissent être adressées et que la mixité des différents corps soit réalisée afin de démontrer que le collectif prime sur l'esprit de corps.

Le président ouvre le débat sur les questions relatives à la recherche et au personnel.

Le recteur mentionne que les infrastructures de la recherche sont extrêmement importantes pour soutenir la recherche, mais aussi l'enseignement afin que les deux collaborent efficacement. Des équipements de pointe sont nécessaires et, par conséquent, des crédits d'investissement pour les développer. Il s'engage à renouveler les équipements, indique qu'il faudrait 90 millions pour le seul renouvellement des équipements hors projets du FNRS. Aujourd'hui, l'UNIGE investit 60 millions. Il y a donc un déficit important. Le financement de ces infrastructures doit se faire de manière innovante. Il s'engage, lors de la négociation sur le prochain plan quinquennal en 2019, à mettre toute son énergie pour obtenir les fonds nécessaires. Des projets de lois spécifiques, crédits d'investissement, peuvent également permettre de développer des infrastructures et il cite la stratégie numérique qui a reçu 15 millions supplémentaires. Il relève encore les collaborations au niveau lémanique afin d'offrir aux chercheurs les infrastructures nécessaires ; la mutualisation est une solution. Il reste enfin des financements externes évoqués pour le projet « Ansermet » et la « Comédie » notamment. Ces ressources tierces sont indispensables dans le contexte budgétaire actuel. Le projet de logement étudiant, 468 chambres, développé sur la parcelle de Pinchat, propriété de

l'UNIGE, a reçu le soutien de 5 fondations qui se sont engagées à supporter les coûts des bâtiments. La moitié a été vendue à la Ville de Carouge qui va également construire des logements.

En ce qui concerne les conditions de travail, le PAT avait évoqué le télétravail et une utilisation des locaux plus flexible. Une réflexion sera mise en route.

La qualité des relations entre les différents corps, notamment le PAT et le corps enseignant est importante et l'excellence repose sur des conditions de travail attractives et une bonne entente entre les corps.

Les conditions cadre sur le harcèlement suivent les conclusions du rapport de la commission. Il a demandé aux services impliqués de dresser un bilan des différentes mesures mises en place qui devraient lui être remis fin septembre. Le service RH va dresser un bilan du service de médiation ; celui de l'Egalité du « groupe de confiance » mis en place depuis presque une année. Le service juridique va rendre compte des procédures administratives mises en place et leur efficacité. Il faudra envisager d'intégrer, dans un règlement ou dans le statut, les instruments pour les cas relatifs aux étudiants.

M. Müller demande quel est le degré de connaissance des cas traités, par section, par département, et si l'anonymat est garanti.

Le recteur indique qu'il ne connaît pas les détails, le chiffre de 30 cas avait été évoqués par le « groupe de confiance ». L'anonymat est garanti puisqu'il n'a aucune information. Il s'agit maintenant, après presque une année de mise en place du processus de savoir comment les différents dispositifs interagissent les uns avec les autres. Le fait qu'il y ait plusieurs guichets complique-t-il la lisibilité du processus ou cela est-il nécessaire ? Un numéro unique serait-il préférable ? Ce sont les questions auxquelles il faudra réfléchir lorsque les rapports seront remis au rectorat. L'objectif étant de répondre aux besoins des personnes dans des situations de détresse. Il s'agira également d'interroger les facultés afin de savoir si, lorsqu'elles rencontrent des problèmes, elles reçoivent une réponse adéquate.

Le président demande au recteur de poursuivre sur la relève.

Le recteur mentionne que les personnes qui arrivent avec des ERC de l'Europe, apportent leurs compétences et leur financement et se salarient sur ce financement. Elles ont donc moins de ressource pour financer des postes de doctorants ou les aider dans leur recherche. A l'inverse, il y a à l'interne, des personnes qui obtiennent un ERC avec un salaire garanti par l'institution ; la bourse peut donc être entièrement dévolue à l'engagement de personnel supplémentaire. Les conditions des uns ne sont pas identiques à celles des autres et le recteur souhaite remettre de l'égalité dans le système.

Il évoque la création d'une « Charte du doctorat » qui pourrait apporter une réponse aux problèmes rencontrés par les doctorants. Elle a été mise en place en faculté des sciences et il souhaite l'étendre aux autres facultés. Il relève toutefois qu'elle ne comporte que des aspects académiques et qu'il faudrait l'élargir afin de permettre d'ouvrir le doctorat au marché du travail et ne pas le restreindre à la seule carrière académique.

M. Eigenmann mentionne la durée du doctorat et propose la possibilité de prendre des congés afin de se désengager partiellement pour remplir d'autres obligations, éventuellement une activité professionnelle, une responsabilité familiale, sans abandonner la recherche en cours. Cela ne s'inscrit pas dans des perspectives de relève mais plutôt d'offrir un doctorat comme encadrement dans une recherche tout en permettant un ancrage extérieur.

Le recteur estime que cela pourrait être envisagé. Toutefois, des thèses qui s'inscrivent dans une durée très longue, ne sont pas souhaitables. Il faut analyser pourquoi certaines personnes ne parviennent pas à terminer leur thèse dans les délais car cela péjore leur avenir.

Mme Girardin souhaite entendre le recteur sur les taux d'engagement du corps intermédiaire qui ne correspondent souvent pas du tout au taux réel de travail. Quelles mesures concrètes le recteur préconise pour remédier à cette situation ? D'autre part, la

clarification des fonctions des postes du corps intermédiaire varie grandement d'une faculté à une autre. Ensuite, les taux de travail très faibles de certains membres du corps intermédiaire ainsi que la normalisation des procédures de promotion. Enfin, vous entendre sur la thématique de l'égalité des chances dans un contexte d'Égalité.

Le recteur s'engage sur la clarification des critères d'engagements pour la promotion des différents parcours académiques. Cela représente un élément important de la politique de la relève. La notion d'équité est fondée sur la transparence. La discussion a eu lieu en CRD et le soutien n'a pas été total. Le recteur s'engage à ce sujet.

Les taux d'engagement sont liés au nombre de doctorants. Certaines institutions ont limité le nombre de doctorants ce qui permet d'engager les doctorants à 100%. Les deux mesures vont de pair. Il relève que le statut des assistants est également différent selon la provenance des fonds, DIP ou FNS.

Quant aux différents postes, assistants, chargé de cours, chargé d'enseignement, ces différentes fonctions sont parfois utilisées alors que les personnes sont proches du statut de MER. Il pense qu'il faut limiter le nombre de statuts. Il rappelle qu'en 2007, la disparition du corps des MER avait été discutée, à la demande du DIP de l'époque. Les facultés trouvent une justification à ce poste qui permet de se consacrer entièrement à l'enseignement et à la recherche avec moins de charges administratives. Ce qui ne convient pas, c'est de nommer une personne à un statut qui ne correspond pas à son réel cahier des charges. Cela peut être vérifié par le rectorat et il existe en effet des différences importantes entre les facultés.

Mme Girardclos revient sur les petits taux de travail de certains assistants. Elle relève que lier le nombre de doctorants au taux d'activité n'est pas la seule solution possible. Ne pourrait-on pas se poser la question de diminuer de 10% un salaire de professeur pour financer des postes d'assistants. Pourquoi est-ce tabou de toucher au taux horaire des professeurs ? La logique de l'université est que les personnes les moins bien payées, souvent les femmes, sont les plus touchées. Les études économiques ont montré qu'en Suisse, stopper ses études à la Maturité permet de gagner plus d'argent sur la totalité d'une vie professionnelle. Les années de formation, non rémunérées, n'étant en moyenne jamais rattrapées par l'augmentation de salaire acquise à la sortie des études.

Le recteur ne partage pas ces analyses, les études démontrent qu'une prime salariale est associée à une formation tertiaire. Certes, le doctorat n'est pas assez valorisé et il le regrette.

Mme Girardin et Mme Sauge demandent au recteur, en matière d'Égalité, quels points lui semblent les plus importants et sur lesquels il a envie de s'engager.

Le recteur estime qu'à toutes les étapes de la carrière, le principe d'égalité doit être pensé. Il s'agit que les étudiants et étudiantes puissent se former de la même manière, sans différence et influence sur leur capacité à terminer leurs études. Entre le master et le doctorat, il faut des politiques qui permettent de ne pas les décourager, qui offrent un accompagnement pour le développement de leur carrière, tant académique que professionnelle. Une structure de « conseiller de carrière » peut être mise en place, elle existe à Lausanne. Le système de mentorat existe à Genève et démontre son efficacité. Le programme « boursières d'excellence » a été abandonné parce que les facultés ne s'engageaient pas suffisamment dans le soutien des carrières. Le programme « professeur-E » qui l'a remplacé, oblige la faculté à s'engager formellement à nommer la personne retenue. C'est un pont offert par le rectorat avec un engagement de la faculté.

Mme Girardin souhaite connaître les nouvelles mesures qui seront prises, celles évoquées sont déjà mises en place. Elle rappelle la discussion du vendredi précédent et les points évoqués : la transmission à la hiérarchie, les crèches, ...

Le recteur mentionne que de nouvelles places de crèche vont être créées. Bien entendu, il ne sera pas possible de répondre à toutes les demandes. Cela représente un soutien à la promotion féminine, d'ailleurs une hiérarchie dans les critères d'octroi a été établie en ce sens.

Mme Girardin souhaiterait que les étudiantes soient aidées financièrement si elles ne peuvent obtenir de place de crèche.

Le recteur mentionne que ces discussions sont en cours avec le Welcome Center dont les services étaient jusqu'alors réservés aux professeurs et qui devraient s'étendre aux doctorants et post-doc. Le rectorat est aussi en contact avec des fondations afin d'offrir des logements adaptés aux familles.

M. Fornerod fait part d'une certaine déception ; le document préparé par le CCER n'a pas rencontré l'écho que le CCER escomptait. La question du respect du droit du travail aurait mérité une réponse plus ferme du recteur.

Le recteur intervient en disant que la donne a un peu changé en cours de route, l'audition devait se passer selon un mode qui a été modifié en cours de route et qu'il s'était préparé à un autre exercice.

M. Fornerod souhaiterait entendre des mesures plus concrètes, le propos sur ces questions reste un peu évasif. Il apprécie que le recteur ne soit pas l'homme de toutes les promesses mais il lui semble que sur ces points, il s'agit d'être concret dans les propositions. Le CCER ne doute pas de la sincérité et de la bonne volonté du recteur mais les mesures à prendre nécessitent de la force et de l'audace. Il demande au recteur s'il aura ces qualités pour entreprendre des réformes qui rencontreront des résistances.

Le recteur informe qu'il n'a pas le document mentionné avec lui et qu'il aurait été plus facile de réagir sur le document. Il s'en excuse.

Mme Girardclos explique que le CCER demandait si le rectorat exercerait une surveillance sur les centres et facultés afin que le droit du travail soit respecté dans le sens où une personne engagée à 70%, travaille réellement à 70% et pas plus. Il ne s'agit pas de pratiques isolées mais d'un usage généralisé dans certaines facultés.

Le recteur souhaite que les personnes soient engagées à 100% et travaillent à 100%. Bien entendu, il n'est pas admissible que le droit du travail ne soit pas respecté. Le volume de travail doit correspondre au temps de travail.

Mme Girardclos ajoute que certains chefs interdisent à leurs assistants de prendre des vacances, ce sont des pratiques qui existent, ce ne sont pas des ragots. Cela touche souvent des étudiants venant de l'étranger ou en position de faiblesse. Ces pratiques sont négatives car la culture de travail devient préjudiciable.

Le recteur redit qu'il souhaite une adéquation du temps de travail et de la charge de travail, idéalement à 100%. Il souhaite que les personnes qui supervisent ces doctorants soient formées au droit du travail afin de respecter la loi. Il s'engage à mettre sur pied ces formations de droit du travail pour toutes les personnes en charge de personnel.

Mme Girardclos, s'adressant au recteur, « Allez-vous demander à l'ensemble de la communauté universitaire de faire respecter les taux de travail tels qu'ils sont inscrits dans les contrats ? ».

Le recteur répond par l'affirmative. Il ajoute que l'accent a été mis très longtemps sur la production scientifique et que les autres dimensions ont été péjorées. Une formation à ces notions est donc nécessaire et elle sera mise en place.

M. Müller indique que, dans certaines facultés, ces pratiques sont usuelles et que cela va même jusqu'à des menaces de non-paiement de salaire. Agir sur ces méthodes est vraiment nécessaire.

Le recteur relève que ces situations ne remontent pas au rectorat. Il faut responsabiliser les décanats afin de ne plus avoir ce type de comportement. La formation sera la réponse.

Mme Sauge se réfère à une proposition du recteur qui était d'avoir deux référents pour un doctorant. Elle estime qu'entre pairs, il est très difficile de se contredire, et craint que ce système ajoute de la confusion.

Le recteur partage cet avis. Il souhaite que les personnes n'aient pas de liens communs afin d'éviter le conflit d'intérêt. La seconde personne de référence pourrait provenir d'une autre faculté ou d'une autre institution comme dans le programme « mentorat ». Cela garantirait une certaine indépendance. Sinon, en effet, le système ne fonctionnera pas.

Le président demande s'il y a encore des questions. Cela n'étant pas le cas, il passe aux divers.

4. DIVERS

Néant.

Le président remercie le recteur et les membres de leur participation. Il rappelle aux membres qui ne seront pas présents le 4 juillet pour le vote, de bien vouloir se conformer aux indications qu'ils recevront par courriel afin de voter par anticipation. La séance du 20 juin n'aura pas lieu. Le président lève la séance.

Le recteur se déclare disponible si, individuellement, des membres souhaitent lui poser une question.

La séance est levée à 22 heures 35.